Image not found or type unknown

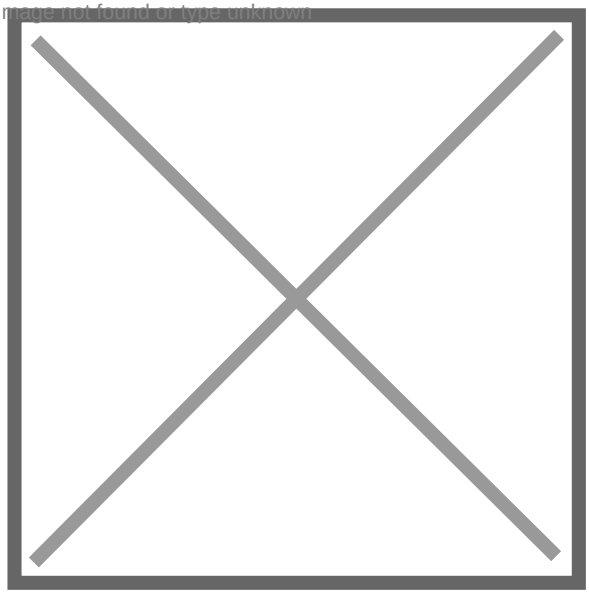

Opposition possible au test de paternité ?

Par **BigFooT**, le **28/10/2008** à **17:20**

Bonjour!

Je m'appelle Nicolas, J'ai 20 ans et je viens sur ce forum de la part d'une amie qui déprime fortement en ce moment.

Stéphanie a 21 ans et a donné naissance à un magnifique garçon, il y a 9 mois. Elle n'a avoué qu'il y a trois jours que le père présumé, qu'on nommera Yvan, n'est pas le vrai père. Ce serait un autre homme.

Yvan n'a pas apprécié et voudrait la poursuivre en justice pour avoir un test de paternité. Stéphanie est opposée au test de paternité et juge que sa parole suffit. Elle ne veut pas subir plus de galères qu'elle en a actuellement.

Devant l'urgence de la situation (elle compte faire adopter son fils...), je vous demande s'il est possible de s'opposer à un test de paternité et comment ?

Ensuite, comment se passe l'obtention d'un test de paternité? Dans quel cas le juge accepte-t-il le test? Dans quel cas le refuse -t-il ?

J'attends vos réponses avec impatience.

Cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés